

Contacts utiles

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : **02 62 90 33 24**

Sexualités - Contraception - IVG : **0 800 08 11 11**
(anonyme et gratuit)

Association Réunionnaise pour la Prévention des Risques
liés à la Sexualité (ARPS) : **02 62 21 88 77**

Fil Santé Jeune : **0 800 235 236** (anonyme et gratuit)

Sida Info Service : **0 800 840 800** (anonyme et gratuit)



Pour en savoir plus : <https://questionsexualite.fr>

Maj Cnam Studio graphique - 05/2023

La contraception d'urgence



Tout rapport sexuel sans contraception efficace comporte un risque de grossesse.

La contraception d'urgence

- réduit le risque de grossesse après un rapport sexuel non ou mal protégé (absence de contraception, oubli de pilule, rupture de préservatif...).
- doit être prise le plus tôt possible après un rapport non protégé.

Attention :

- l'utilisation de la contraception d'urgence doit rester occasionnelle. Consultez un médecin, une sage-femme ou un centre de santé sexuelle pour choisir une contraception régulière adaptée (gratuite pour les moins de 26 ans et protégée par le secret pour les mineures);
- seul le préservatif vous apporte une protection contre les infections sexuellement transmissibles comme le SIDA.

Où et comment se la procurer ?

➔ En pharmacie :

- ➔ pour toute personne : sans ordonnance et sans avance de frais;
- ➔ pour les personnes mineures : la délivrance est anonyme et gratuite.

➔ Dans les infirmeries scolaires et universitaires, dans les centres de santé sexuelle.

Il existe deux médicaments de contraception d'urgence qui doivent être pris :

- ➔ soit dans les 3 jours après le rapport non protégé;
- ➔ soit dans les 5 jours après le rapport non protégé.

Attention

